

cours de la présente session. D'ailleurs, je suis sûr qu'elle recevra l'approbation générale de tous les coins de la Chambre.

C'est le 17 juin que j'avais annoncé que le gouvernement était en train d'étudier une mesure visant à établir des normes de sécurité obligatoires pour les nouveaux véhicules à moteur et leurs parties constitutives lors de la fabrication ou de leur importation au Canada. Si nous sommes saisis de ce projet de loi c'est surtout parce que le gouvernement a conscience et s'inquiète de la gravité des accidents routiers et du danger que peuvent présenter pour la santé des citoyens les gaz d'échappement des automobiles et les bruits qu'elles pourraient émettre.

Je puis dire à ce sujet qu'il ne s'agit pas simplement d'un bill sur les normes de sécurité routière selon la définition plutôt restreinte de ce mot mais, à vrai dire, son application s'étendra au-delà de cet objectif particulier afin de prendre au moins les premières mesures quant aux échappements de gaz des automobiles qui peuvent constituer un risque pour la santé. J'espère vous montrer dans les remarques d'introduction que je ferai dans un instant comment au juste nous nous proposons de le faire.

Le gouvernement fédéral a la preuve qu'il y a moyen de faire baisser le nombre des accidents, des blessures et des morts dus à la circulation des véhicules automobiles en imposant des normes de sécurité pour les voitures et les pièces à l'endroit de fabrication. C'est nettement la façon la plus logique d'aborder le problème. Ainsi, lorsque les voitures quitteront initialement l'usine, elles offriront toutes les garanties de sécurité qu'on pouvait imaginer jusqu'ici sur le plan technologique, et qu'on aura désormais pu imaginer, en outre, sur le plan législatif. Nous avons donc ce projet de loi, qui coïncide, soit dit en passant, avec le programme de recherche qu'entreprend mon ministère, et je suis sûr que la sécurité du transport par véhicules automobiles au Canada s'en trouvera sensiblement accrue.

La mesure législative elle-même concorde d'abord avec les chapitres du programme de sécurité routière visant à améliorer le calibre de l'automobile, mais je veux souligner que, simultanément, nous amorçons un programme de recherche accélérée sur tous les aspects de la sécurité routière. Naturellement, à certains égards, c'est peut-être plus important encore

que les normes de l'automobile elle-même, car ce n'est qu'après un accident qu'on peut appliquer les mesures de sécurité. Des solutions et des améliorations sérieuses postulent un préalable: la découverte des causes d'accidents.

On accorde souvent beaucoup d'attention aux conducteurs en état alcoolique ou intoxiqué et nous avons pris des mesures pour améliorer la situation grâce à l'alcotest; mais on ignore encore bien des causes d'accidents dans des circonstances qui ne semblent pas, en apparence du moins, contribuer aux collisions.

Nous allons agir sur le plan législatif en essayant d'améliorer les normes de sécurité du véhicule lui-même; en outre—et je suis sûr que les députés en connaîtront les détails au moment du passage au comité—nous allons accélérer nos efforts de recherche, parce que, en dernière analyse, c'est la prévention des accidents qui est l'affaire la plus importante.

En préparant ce bill, nous avons reconnu la nécessité de consultations étroites avec les services provinciaux chargés de l'administration des véhicules et des routes. La circulation et l'entretien routier, et l'immatriculation des véhicules moteurs et des conducteurs relève au premier chef des provinces. Je voudrais ici rendre hommage aux ministres provinciaux qui ont fait preuve d'un intérêt au moins égal en la matière à celui du gouvernement fédéral et qui ont aussi coopéré avec nous de toutes les façons possibles comme les débats et les questions ultérieures en comité le démontreront. Il faut établir une coopération maximale entre les deux paliers de gouvernement, car l'effort fédéral seul n'aboutirait pas à une amélioration sensible.

Les discussions fédérales-provinciales que j'ai mentionnées ont conduit à la rencontre que j'ai eue le 4 septembre 1969 avec les ministres provinciaux, à laquelle il a été convenu que le gouvernement fédéral devrait assumer la responsabilité des normes de sécurité pour les nouvelles voitures fabriquées au Canada et celles importées au Canada. Il a été aussi convenu à ce moment-là que les provinces, en vertu de la loi actuelle, s'engageraient à assurer la sécurité des véhicules et la sécurité des pièces de rechange et des accessoires de véhicules automobiles.

• (8.10 p.m.)

Tous s'accordaient à dire, si je me souviens bien, que c'est le gouvernement fédéral qui pouvait le mieux influencer les fabricants d'automobiles et s'assurer que les voitures ne quittent l'usine que dans un état impeccable. On convint aussi qu'Ottawa devrait travailler